



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**PLAN REGIONAL DE MISE EN ŒUVRE COMPLET DE LA SURETE ET DE LA**  
**FACILITATION DEL'AVIATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)**

**NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR**

*(28 juillet 2020)*

---

---

**Point 1 de l'ordre du jour : Rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la 7<sup>e</sup> réunion du Groupe RASFALG-AFI**

*(Présenté par la Commission africaine de l'aviation civile)*

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Ce document fournit un rapport sur la septième réunion du Groupe régional pour la sûreté et la facilitation de l'aviation pour la région de l'Afrique et de l'océan Indien (RASFALG-AFI) et les recommandations faites par les experts. Le document résume le statut et l'analyse du taux de réponse au suivi de la Lettre aux États de la CAFAC, les activités du RASFALG-AFI et les besoins en matière de renforcement des capacités.

Le Comité directeur est invité à examiner les actions proposées, telles que présentées au **Paragraphe 10**.

**1. INTRODUCTION**

1.1 La septième réunion du Groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation pour l'Afrique et la région de l'océan Indien (RASFALG-AFI), accueillie par l'Autorité de l'aviation civile de la Tunisie, s'est tenue à Tunis, du 29 au 31 octobre 2019.

**2. PARTICIPATION**

2.1 Y ont participé quatre-vingt-six (86) participants provenant de vingt-sept (27) États africains, d'un Centre de formation à la sûreté de l'aviation (ASTC) de l'OACI (Tunisie) et de huit (8) organisations internationales/régionales, à savoir l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), le Conseil international des aéroports (ACI), l'Agence de surveillance de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile

(CASSOA), la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC), l'Association internationale du transport aérien (IATA), INTERPOL, l'OACI et la CAFAC.

### **3. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT**

3.1 Conformément aux termes de référence du RASFALG-AFI, la Tunisie et la République démocratique du Congo ont été élues respectivement Président et Vice-président du Groupe, pour une période de deux ans allant de 2019 à 2020. Les Seychelles et le Sénégal ont été élus respectivement premier et deuxième rapporteurs de la réunion.

### **4. PORTÉE DE LA RÉUNION**

4.1 Quatorze (14) présentations ont été faites et ont fait l'objet de discussion au cours de la réunion. Voir **Annexe A** de ce document de travail.

### **5. RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE RASFALG-AFI, 2019**

5.1 Après avoir examiné l'état du taux de réponse à la Lettre aux États de la CAFAC et étudié certaines des raisons du faible taux de réponse, le RASFALG-AFI a délibéré sur les mesures à prendre pour accroître le taux de réponse. La réunion a demandé à la CAFAC de réémettre la Lettre aux États et d'explorer les moyens d'améliorer les réponses des États africains.

5.2 Le RASFALG-AFI a pris note des décisions et recommandations du 8<sup>e</sup> comité directeur du plan SECFAL AFI et a réitéré la nécessité d'un soutien des experts africains à la mise en œuvre desdites décisions et recommandations. Les États AFI ont été félicités pour le soutien apporté aux activités et aux projets du plan SECFAL AFI par le partage des ressources (experts).

5.3 Le Groupe RASFALG-AFI a encouragé les États africains à consacrer davantage d'efforts à la mise en œuvre de la stratégie du Programme d'identification des voyageurs (TRIP), du Répertoire de clés publiques (PKD), des dossiers passagers (PNR) et de l'information préalable sur les voyageurs (API) de l'OACI et a encouragé la CAFAC, le RASFALG-AFI et d'autres partenaires à continuer à soutenir le programme de travail du plan SECFAL AFI et ses activités.

5.4 La réunion a pris note de la collaboration de la CAFAC et de l'ACI concernant l'utilisation d'experts désignés de l'AFI-CES dans les programmes d'excellence aéroportuaire de l'ACI (ACI - APEX) sur le continent et a exhorté les États à bénéficier de l'initiative pour améliorer la sûreté dans les aéroports africains.

5.5 La CAFAC et l'OACI ont été invitées à profiter des missions de haut niveau pour sensibiliser les autorités des États à la résolution rapide des problèmes graves de sûreté (SSeC) conformément aux objectifs cibles de Windhoek et à établir une base pour les missions techniques ultérieures.

5.6 Les participants à la réunion ont été appelés à travailler ensemble pour élaborer des stratégies visant à résoudre les problèmes rencontrés dans la région AFI, comme la résolution des 6 SSeC dans deux États d'Afrique. À cet effet, le consensus général a été qu'il est nécessaire de changer et d'améliorer le mode de fonctionnement du Groupe.

5.7 Le Groupe a recommandé que la CAFAC développe un cadre qui permettra aux experts d'être mieux à même de fournir une assistance et d'élaborer des documents modèles pouvant être utilisés par les États. La réunion a été informée que le mandat du RASFALG- AFI avait été révisé et adopté par le Comité directeur du Plan SECFAL AFI.

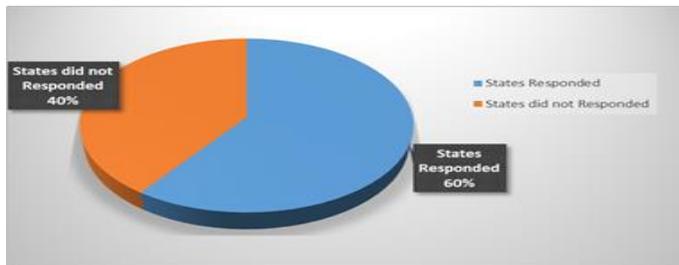
## 6. ÉTAT D'AVANCEMENT DES RÉPONSES AUX LETTRES AUX ÉTATS DE LA CAFAC

6.1 La lettre de suivi de la CAFAC sur les recommandations de la septième réunion du groupe RASFALG-AFI a été émise le 17 mars 2020. Une série de rappels a été adressée afin de rendre compte des taux de réponses à la lettre de suivi et d'encourager les autres États à faire de même. La CAFAC a émis vingt-deux (22) rappels depuis mars 2020.

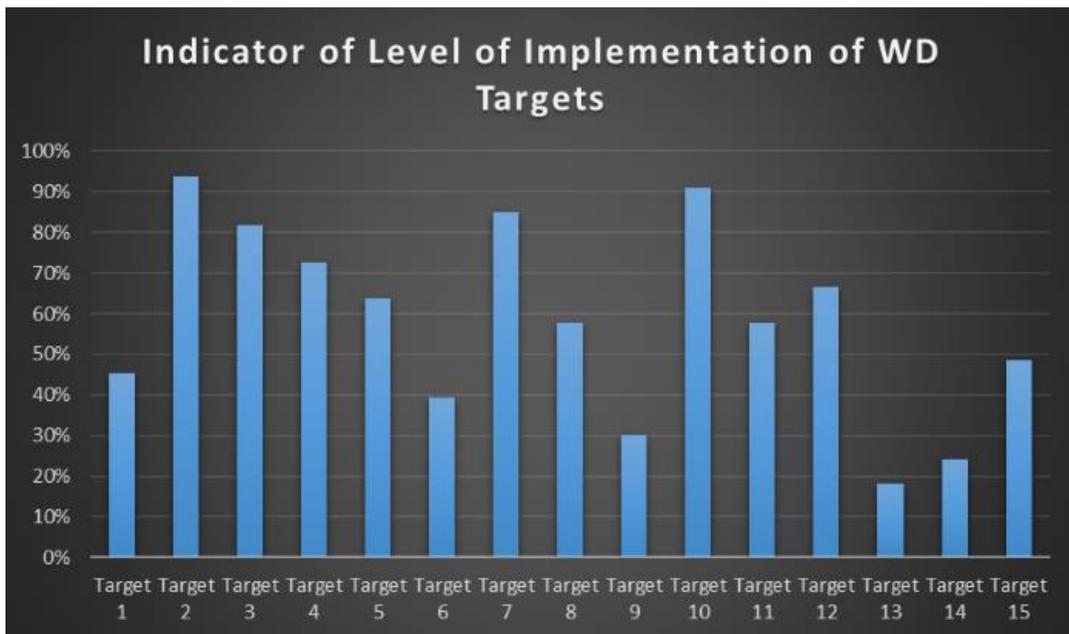
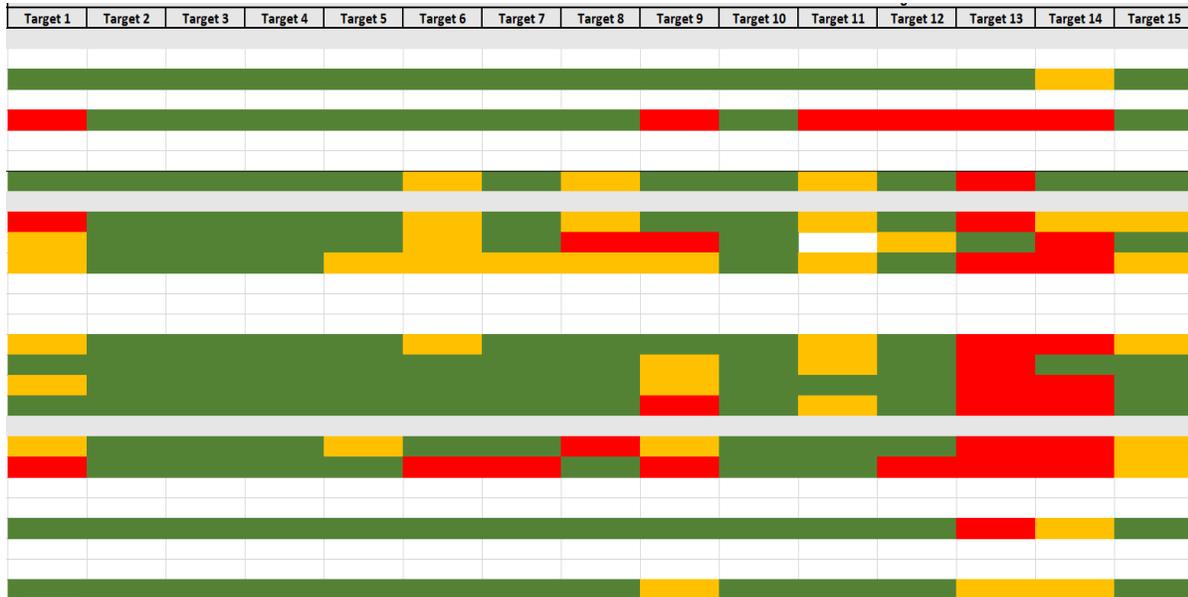
6.2 Afin d'informer davantage les points de contact des États membres et d'interagir avec eux, la CAFAC a utilisé le contact direct (téléphones et autres plateformes de communication) pour s'assurer que l'importance des Lettres aux États de la CAFAC et la nécessité de réponses rapides sont bien comprises, et pour promouvoir l'importance des retours d'information afin de garantir, entre autres données, que les coordonnées des destinataires des Lettres aux États sont tenues à jour.

6.3 Pour améliorer encore le flux d'informations, la CAFAC a développé une nouvelle plateforme de points de contact (PoC) grâce à la nouvelle désignation de points focaux par les États membres. La CAFAC introduira de nouveaux outils de communication, y compris des solutions basées sur le web, comme moyen d'améliorer la communication et l'interaction avec les États.

6.4 Les résultats des efforts susmentionnés sont les suivants : trente-trois (33) États membres de la CAFAC, dont le Sénégal, la Gambie, la Namibie, la République du Congo, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Zambie, le Gabon, le Botswana, la Tunisie, le Tchad, la Guinée, le Ghana, le Burkina Faso, le Zimbabwe, Eswatini, la Tanzanie, le Djibouti, la République démocratique du Congo, l'Égypte, le Nigeria, la Mauritanie, l'Angola, le Cameroun, le Kenya, le Cap-Vert, le Rwanda, le Sud-Soudan, les Comores, le Togo, São Tomé e Príncipe, la Libye et l'Afrique du Sud ont répondu à la lettre de suivi. Le graphique ci-dessous indique les taux de réponse.



6.5 **Par ailleurs**, la CAFAC a développé une plate-forme dédiée à la consolidation et à l'analyse des réponses des États. Les détails de l'analyse de la mise en œuvre des objectifs de Windhoek sont comme indiqué dans le tableau et le graphique ci-dessous :



**7. ALIGNEMENT DE LA DÉCLARATION ET DES OBJECTIFS CIBLES DE WINDHOEK ET DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE TRAVAIL DE L'AFI-CES**

7.1 Lors de sa 8<sup>e</sup> réunion tenue à Kampala (Ouganda), en mai 2019, le Comité directeur du Plan SECFAL AFI a décidé que le Secrétariat du plan, en collaboration avec la CAFAC, réviserait les objectifs cibles de Windhoek et présenterait les nouveaux objectifs à l'Union africaine (UA) pour approbation dans un délai de 18 mois. La CAFAC, en tant qu'organe de suivi de la Déclaration de Windhoek et de ses objectifs, a défendu la mise en œuvre des décisions susmentionnées et les résultats sont présentés au présent CD par le biais du document WP/05.

7.2 Dans le cadre du Plan de travail du RASFALG-AFI, la CAFAC développe des outils de travail pour l'opérationnalisation de l'AFI-CES. Les outils de travail guideront l'utilisation du programme et

serviront également d'outils de travail spécifiques à la sûreté aérienne, faciles à comprendre et à suivre pour fournir une assistance aux États membres de l'AFI dans le cadre du programme AFI-CES.

## **8. ACTIVITÉS D'ASSISTANCE**

8.1 Les activités d'assistance du RASALG-AFI sont ancrées et guidées par l'état de la sûreté et de la facilitation de l'aviation en Afrique et reposent sur l'analyse des résultats du programme universel de surveillance continue de la sûreté (USAP-CMA) pour déterminer les lacunes et les besoins communs des États.

8.2 Conformément aux résultats de la réunion annuelle de coordination ESAF-WACAF de l'OACI/CAFAC/Organisations et partenaires régionaux de l'aviation qui s'est tenue à Nairobi les 20 et 21 janvier 2020 et dans le cadre du projet de la CAFAC et de la Banque africaine de développement (BAD), des missions d'assistance technique AFI-CES ont été prévues **au Bénin, en Guinée équatoriale, en Guinée, au Lesotho et au Liberia.**

8.3 Pour aider à la préparation de l'USAP-CMA aux Comores, en Égypte et au Soudan, des missions d'assistance conjointes du Plan SECFAL AFI-CAFAC ont été prévues dans le cadre de l'AFI CES.

8.4 En raison des difficultés, des restrictions de voyage et des fermetures d'aéroports causées par la pandémie de la COVID-19, la CAFAC a reporté toutes les missions prévues.

## **9. BESOINS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

9.1 Sur la base des recommandations faites par le RASFALG-AFI et afin de faire face à l'évolution des besoins des États, la CAFAC a créé une plateforme sécurisée concernant les besoins de renforcement des capacités des États membres en fonction des réponses des États.

9.2 La CAFAC reconnaît que les États ont des besoins, des cadres institutionnels, des capacités et des moyens différents en matière de sûreté aérienne. En conséquence, il convient de conserver une certaine souplesse pour développer la coopération régionale afin de ne pas imposer une solution «taille unique».

9.3 La CAFAC travaillera avec l'OACI, les partenaires et d'autres organisations régionales et sous-régionales, le cas échéant, pour élaborer des initiatives et des activités conjointes de renforcement des capacités afin de répondre aux besoins des États.

## **10. SUITE À DONNER**

10.1 Le Comité directeur est donc invité à :

- a) prendre note de l'information contenue dans le document de travail;
- b) prendre note du Rapport de la 7<sup>e</sup> réunion du RASFALG-AFI;
- c) exhorter les États africains à envisager la création de points focaux pour la coordination et le suivi des Lettres aux États;
- d) solliciter les États africains et les parties prenantes à apporter le soutien nécessaire au groupe du RASFALG-AFI; et
- e) exhorter les États, les organisations internationales et les partenaires à soutenir l'AFI-CES par des contributions financières et en nature et des activités conjointes de renforcement des capacités basées sur les besoins des États africains.

## ANNEXE A

Quatorze (14) présentations ont été faites et ont fait l'objet de discussions au cours de la 7<sup>e</sup> réunion du RASFALG-AFI autour des thèmes suivants :

- a) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la 6<sup>e</sup> réunion du RASFALG-AFI;
- b) Décisions et résolutions du 8<sup>e</sup> Comité directeur du Plan SECFA AFI;
- c) Projets du Plan SECFAL AFI et proposition de programme 2019-2020;
- d) Projet CASE II: Vue d'ensemble;
- e) Programme de développement des aéroports africains : Missions, assistance et défis de l'APEX;
- f) Rapport sur l'alignement du programme de travail du Plan SECFAL AFI sur le GASeP, la Déclaration de Windhoek et ses objectifs et la Feuille de route ministérielle pour l'Afrique et l'Océan indien et le Moyen-Orient sur la sûreté;
- g) Mise en œuvre de la Déclaration et des objectifs de Windhoek - Réalisations, défis et prochaines étapes;
- h) Rapport sur les résultats du Symposium sur la sûreté de l'aviation (AVSEC) de l'OACI;
- i) Rapport sur les documents de travail de l'AVSEC de la CAFAC présenté à la 40<sup>e</sup> Assemblée de l'OACI;
- j) État d'avancement de l'opérationnalisation de l'AFI-CES;
- k) Étapes de la mise en œuvre des systèmes API/PNR (Botswana);
- l) Expérience de l'État en matière de PKD (Mali);
- m) Engagement d'INTERPOL sur le développement d'une solution frontalière interopérable (PNR/API); et
- n) Mise en œuvre de l'information préalable sur les voyageurs (API) et du dossier passager (PNR) en AFRIQUE.